

# NUCOURT

## Com-Info



*Pluie qui dure en janvier suffit pour toute l'année*

**NUMÉRO 121**  
JANVIER-FÉVRIER 2021

# Conseil municipal du 18 novembre 2020

### Urbanisme

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2019.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner délégation de signature à Madame le Maire pour le transfert de la compétence assainissement au SIARP (Syndicat Inter-communautaire pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin).

Le conseil municipal a également décidé à l'unanimité de ne pas transférer les résultats relevant de la compétence assainissement au SIARP.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas transférer la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de communes Vexin-Centre.

### Sécurité-Défense

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat intercommunal de la brigade de gendarmerie de Marines.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de désigner M. Yann Hellec délégué correspondant défense au sein de la délégation militaire départementale du Val-d'Oise.



# Conseil municipal du 6 janvier 2021

### Réorganisation des services

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet, service périscolaire.

### Médecine du travail

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'AMETIF (Association Médecine du Travail de l'Île de France).

### Finance

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

### Urbanisme

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Émilie Vallet pour représenter notre commune au sein de la commission territoriale consultative numéro 3 du SIARP (Syndicat Inter-communautaire pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin).



**Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal**

Mairie de Nucourt – rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | [accueil@nucourt.fr](mailto:accueil@nucourt.fr) | [www.nucourt.fr](http://www.nucourt.fr)

**Directeur de publication :** Émilie Vallet. **Rédaction :** les conseillers municipaux. **Conception et réalisation :** Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.



# Recensement citoyen

**Les jeunes hommes et femmes nés en janvier, février et mars 2005 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté (JDC) et prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.**

Si vous n'avez pas effectué cette formalité, ou si le recensement a été fait tardivement, ou encore si vous avez déménagé depuis, vous devez procéder à une inscription volontaire sur les listes électorales.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. La présentation de cette attestation sera obligatoire jusqu'à 25 ans pour participer à la JDC et s'inscrire aux concours et examens d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple).

Sans attestation de recensement (ou sans certificat de participation à la JDC), ces démarches ne seront pas possibles jusqu'à 25 ans.



Quelle année que cette année 2020 qui a pris fin il y a peu !

“ Tous nos repères, nos habitudes, les moments partagés au sein de nos familles, les invitations entre amis, nos échanges quotidiens, les voyages, les sorties... Tous ces bons moments importants de convivialité auront été particulièrement perturbés.

Pour autant, nous avons su trouver la capacité de nous adapter, porter le « masque », mettre en place les « gestes barrières », garder nos « distances » pour nous protéger mais aussi pour protéger notre entourage.

Nous avons appris à communiquer « numériquement » comme jamais auparavant, partager des apéritifs vidéos avec nos proches, et toutes les générations confondues ont participé à cet effort collectif.

À ce titre, nous avons tous fait preuve de responsabilité, d'adaptabilité, nous nous sommes réinventés et nous pouvons tous nous en féliciter, car nous sortirons de cette période inédite encore plus grandis.

Si, à cette heure de l'année 2021, le virus n'est toujours pas vaincu et que nous devons maintenir nos efforts pour encore plusieurs mois ; ne perdons jamais de vue que nous saurons, plus encore, profiter de ces petits moments de vie qui reviendront : les sorties, les restaurants, le théâtre, le cinéma, les voyages... Tout ce qui nous manque encore aujourd'hui.

Soyons patients, solidaires et positifs, le meilleur est devant nous.

Dans ce contexte si particulier, nous vous souhaitons une belle année 2021, pleine de douceurs, de petits et grands bonheurs et de partage à l'approche de jours meilleurs. ”

**Émilie Vallet et toute l'équipe municipale**

## Téléthon 2020

En cette année particulière, le Téléthon de Nucourt s'est adapté en créant une page de collecte « Téléthon Nucourt 2020 » sur le site de la commune. Les dons sont ainsi versés directement à l'AFM-Téléthon.

Nous souhaitons remercier tous les bienfaiteurs qui ont ainsi permis de collecter 1 525 €. Ces dons soutiendront la recherche des maladies rares et aideront les personnes en situation de handicap.

Vous pouvez soutenir l'AFM-Téléthon jusqu'au 28 février 2021 par la page de collecte de la commune de Nucourt.

La municipalité tient également à remercier tous les bénévoles qui participent activement tout au long de l'année, à confectionner de magnifiques broderies, vêtements, tableaux, bougies, bijoux, cartes postales, mais qui cette année, compte tenu de la situation n'ont pas pu mettre leurs objets à la vente au profit du Téléthon.

Nous espérons retrouver en 2021 cette exposition-vente organisée tous les ans par les amis du Téléthon et tous les bénévoles sans oublier la dégustation de gâteaux et de crêpes, le Vélothon, et toutes nouvelles initiatives qui pourraient naître.



En flashant le QR code ci-contre, vous pouvez effectuer un don au profit de l'AFM-Téléthon dans la cagnotte liée à la commune de Nucourt.

[soutenir.afm-telethon.fr/telethon-nucourt-2020](https://soutenir.afm-telethon.fr/telethon-nucourt-2020)



## Les colis de Noël ont été distribués

Le CCAS a tenu à maintenir le traditionnel colis de Noël, en offrant une petite glacière contenant des produits goûteux du terroir français. Face aux difficultés liées au confinement, l'équipe du CCAS s'est mobilisée pour une distribution en porte-à-porte, le samedi 19 décembre une soixantaine de colis ont ainsi été livrés.

Malgré les gestes barrières et le port du masque, les membres du CCAS ont toujours été reçus chaleureusement et sont ravis d'avoir pu rencontrer et dialoguer avec nos aînés. Dès que la situation sanitaire le permettra, nous réunirons nos anciens.

## Dispositif pour femmes victimes de violences et leurs enfants

L'Union Régionale Solidarité Femmes en Île-de-France, met en place avec la Fondation des Femmes, un dispositif d'accueil et d'hébergement pour les femmes devant fuir les violences avec leurs enfants. La mise en œuvre et la coordination du dispositif sur le terrain seront gérées sur le département du Val d'Oise par l'association « Du Côté Des Femmes ».

Dans notre département les victimes et les partenaires peuvent joindre un interlocuteur par téléphone au 01 84 244 234 par SMS au 06 33 84 97 84 ou encore par e-mail sur [mesmariecurie@ducotedesfemmes.asso.fr](mailto:mesmariecurie@ducotedesfemmes.asso.fr).

## La collecte de jouets pour l'édition 2020 du Noël des Restaurants du Cœur

Cette opération aura été un vrai succès et pourtant ce n'était pas gagné d'avance.

La collecte a été assurée, lors de deux permanences de 2 heures sur le mois de décembre, à l'ancienne petite école. Bénévoles, généreux donateurs, gels et gestes barrières étaient au rendez-vous ; nous n'avions pas imaginé, en ces temps compliqués, autant de dons de jouets.

Un grand merci ; cette année « Covid » aura sans doute réveillé un peu plus le besoin de partage et de solidarité chez chacun de nous.

C'est un accueil particulièrement sympathique qui nous a été réservé à Magny-en-Vexin par l'équipe des Restos du Cœur, quel dévouement pour les plus démunis.

Elle nous a vivement remercié pour les dons de jouets devenus rares cette année, et nous vous relayons ses remerciements à vous, « généreux donateurs » des Restos du Cœur, et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



## Les services enfance de Nucourt sont en ligne

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches en quelques clics à tout moment sur le site [www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr). Connectez-vous pour gérer très simplement et gratuitement vos réservations de cantines et services périscolaires sur internet.

### Concrètement, comment faire ?

Il faut en premier lieu vous inscrire auprès des services de votre mairie pour recevoir votre code d'adhésion, pour cela :

- Connectez-vous sur le site web [www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr) puis cliquez sur « Créer un compte ».
- Complétez le formulaire avec les informations demandées puis cliquez sur « Enregistrer » pour valider votre compte.
- Vous recevrez par e-mail un code d'adhésion pour utiliser les services de votre commune.
- Saisissez ce code d'adhésion à la fin de la procédure de création du compte.

### Grâce à ce service vous pourrez :

- Consulter le calendrier qui affiche les présences et les absences de vos enfants inscrits pour chacune des prestations ou activités.
- Réserver des prestations ou activités.
- Signaler une absence.



# Le Père Noël est arrivé en calèche

Cette année, le Père Noël est venu nous rendre visite le 12 décembre, sous les yeux émerveillés des enfants. Il est arrivé en calèche tirée par deux magnifiques percherons.

Il a sillonné les rues du village en faisant de nombreuses haltes pour distribuer les cadeaux de la municipalité aux enfants. Des livres étaient offerts, et les CM2 se voyaient remettre une montre.

Le vieil homme à la barbe blanche et en habit rouge était très attendu par les enfants, mais également par les habitants, qui l'ont applaudi à son passage. Il a pris le temps de poser pour les photos, puis le Père Noël est reparti dans son beau carrosse pour préparer sa grande distribution de Noël.

Il laissera sans nul doute des souvenirs inoubliables.



# Propriétaires de volailles attention... Rentrez vos poules !

Depuis la confirmation du premier cas positif au virus influenza aviaire le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe. Au vu de cette situation, les autorités françaises ont relevé le niveau de risque à "élevé" sur l'ensemble du territoire national. Des mesures de prévention sont imposées afin de protéger les élevages de volailles français d'une potentielle contamination par le virus influenza aviaire par les oiseaux sauvages.

Désormais vous devez :

- empêcher tout contact des oiseaux sauvages avec les élevages commerciaux de volailles et les basses-cours par un confinement ou par la pose de filets. Aucune dérogation n'est possible ;
- appliquer les mesures de biosécurité strictes telles que définies par l'arrêté du 8 février 2016 ;
- si vous êtes détenteurs de volailles, faire une déclaration à la mairie ou directement en ligne. Les procédures et les documents administratifs de déclaration sont détaillés sur le site [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ;
- surveiller cliniquement toute mortalité anormale, chute de ponte, baisse de consommation d'eau ou d'aliments et faire une déclaration immédiate à un vétérinaire et à la Direction départementale en charge de la protection des populations au 01 34 25 45 00 et/ou [ddpp@val-doise.gouv.fr](mailto:ddpp@val-doise.gouv.fr).

Au delà des élevages non commerciaux, d'autres mesures s'appliquent pour éviter tout contact avec la faune sauvage et également entre les différents détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs.



Comme lors de la précédente épizootie, l'implication de tous les détenteurs de volailles, qu'ils aient ou non une activité commerciale est essentielle à l'arrêt de la propagation de ce nouveau virus.



## Nucourt est devenu magique

Notre village s'est paré de ses beaux habits de lumière pour les fêtes de fin d'année. La commune a investi pour que la mairie et l'école brillent de mille feux et les rues reliant la mairie à l'entrée d'Hardeville ont été décorées.

Le village miniature de Noël placé devant l'entrée de l'école a eu beaucoup d'admirateurs, les maîtresses, les parents et les habitants ont beaucoup apprécié cette réalisation. Pour que cette magie de Noël soit complète les écoliers y ont déposé des décorations qu'ils ont confectionnées avec le concours des maîtresses.

La municipalité tient à remercier Jean-Luc Vincent ainsi que Gilles Cormon pour le travail minutieux apporté à la réparation et à la pose des décors lumineux, mais également Serge Le Guen pour la confection du magnifique village miniature réalisé à l'école « Les Quatre Vents ».

## Les animaux nous les aimons, surveillons-les

Il a été constaté ces derniers temps et à plusieurs reprises que des chiens divaguaient sur le territoire de la commune. Rappelons que les propriétaires d'animaux, ou ceux qui en ont la garde, sont en tout temps et en tout lieu responsables de leurs bêtes et donc des dommages éventuels occasionnés.

Si vous constatez la présence d'un animal errant, vous pouvez prévenir :

- la mairie au 01 34 67 41 11 ;
- la gendarmerie de Marines au 17 ou 01 30 39 70 27 ;
- la fourrière animal du Val d'Oise au 01 30 28 43 13 ou 01 30 28 84 70 ;
- Et bien entendu en premier lieu, le propriétaire, si vous le connaissez.



De plus nous vous rappelons qu'un animal peut être mis en fourrière lorsque :

- il est susceptible de représenter un danger pour les personnes et animaux domestiques ;
- les détenteurs de chiens dangereux ou de chiens mordeurs ne satisfont pas aux obligations réglementaires<sup>(1)</sup> ;
- le chien retrouvé est en état de divagation (hors chasse, sans surveillance de son propriétaire et à plus de 100 m de ce dernier) ;
- le chien est livré à son instinct et dont le propriétaire n'a pas tout entrepris pour le récupérer ;
- le chat est retrouvé en état de divagation (non identifié et retrouvé à plus de 200 m d'habitations ou à plus de 1 000 m du domicile de son propriétaire, sans surveillance immédiate de ce dernier) ;
- le propriétaire du chat saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est inconnu ;
- les animaux sont placés dans des conditions d'insalubrité.

Pour plus d'informations consultez le site [agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fourriere\\_animale\\_guide\\_cle8629f9.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fourriere_animale_guide_cle8629f9.pdf)

De plus la capture d'un animal errant, engendre des frais qui seront à la charge du propriétaire.

<sup>(1)</sup>Pour les chiens de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie, renseignez-vous auprès des professionnels (vétérinaires, éducateurs canins, Police, Gendarmerie...) et/ou consultez le site

# Vous voulez déposer un dossier de surendettement

Depuis le 7 décembre 2020, un « portail déclarant » est accessible par Internet sur le site [accueil.banque-france.fr](http://accueil.banque-france.fr). Grâce à ce nouvel outil, un particulier peut déposer en ligne un dossier de surendettement.

Pour cela, vous devez :

- Disposer d'un compte France Connect ; pour tout renseignement : [franceconnect.gouv.fr](http://franceconnect.gouv.fr).
- Avant de débuter votre déclaration, nous vous conseillons de préparer vos justificatifs : [www.mesquestionsdargent.fr/sites/default/files/Documents/03-Justificatifs-surendettement\\_0.pdf](http://www.mesquestionsdargent.fr/sites/default/files/Documents/03-Justificatifs-surendettement_0.pdf).

Tout au long du parcours en ligne, des aides sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'établissement de votre déclaration.

# Changement aux services des impôts

Les services des impôts des particuliers de Pontoise Est et de Pontoise Ouest ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le nouveau service prend la dénomination suivante : « Service des impôts des particuliers de Cergy-Pontoise ». Cette fusion n'a aucune incidence sur la gestion des dossiers des contribuables.

L'adresse reste inchangée : 2 avenue Bernard Hirsch - CS 20 106 - 95 093 Cergy-Pontoise Cedex.

Le personnel des impôts vous y recevra sur rendez-vous. Avant de vous déplacer, consultez le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour accéder directement à vos documents fiscaux sur l'espace Particuliers.



# Nucourt à vélo

Si vous souhaitez découvrir notre belle région vexinoise, ses routes et ses chemins au guidon de vélos électriques, n'hésitez plus, utilisez le vélo avec assistance électrique.

La commune de Nucourt met gratuitement deux vélos (propriété du PNR du Vexin français) à la disposition des Nucourtois de plus de 18 ans. Vous pouvez les réserver pour une durée de 1 mois renouvelable en fonction du nombre de demandes.

Pour tout renseignement, contactez Olivier par téléphone au 06 45 64 13 75.

# Les transports évoluent

Depuis le 4 janvier 2021, Tim Bus améliore son réseau, avec des lignes plus simples, des correspondances plus rapides, de nouveaux horaires et même de nouvelles lignes. Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site [www.timbus.fr](http://www.timbus.fr).

Nous vous rappelons que les cartes scolaires nécessaires à chaque montée dans les bus restent valables jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Et que le port du masque reste obligatoire à bord de tous les bus, dès la montée et durant tout le voyage.